



## Rapport 2024 concernant l'application des règlements 415 et 432 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Lefebvre

Les règlements 415 et 432 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Lefebvre ont pour objet :

- de prévoir des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats accordés par la Municipalité;
- de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000.\$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 935 C.M.

En vertu du règlement 415 de la Municipalité de Lefebvre, ce seuil est établi à 75 000.\$.

Conformément à l'article 938.1.2 du C.M. au moins un fois l'an, la municipalité dépose, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle. Le présent document constitue ce rapport, lequel couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

**Voici le sommaire des contrats de plus de 25 000.\$ adjugés par la Municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 :**

Contractant	Nature du contrat	Prix soumis (taxes incluses)	Mode d'adjudication
TGBC Inc.	Déneigement des chemins pour les hivers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027	525 271,92 \$	Appel d'offres public
Pavage Drummond Inc	Réfection et pavage rues Nancy, Isabelle, Steve & Tessier	206 583,40 \$	Appel d'offres public
Germain Blanchard Ltée	Pierre pour rechargement dans divers chemins municipaux	44 336,54 \$	Contrat gré à gré
Vallières asphalte inc.	Rapiécage d'asphalte dans divers chemins municipaux	58 655,03 \$	Contrat gré à gré

Déposé au conseil le 13 janvier 2025